



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

**Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants**

Conseil Intercommunal

du 2 octobre 2013 à Burtigny

Préavis 04/2013
du Comité de Direction du
Réseau d'Accueil des Toblerones relatif
au budget 2014

Réseau d'Accueil des Toblerones

Budget 2014

du RAT pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 à l'attention des déléguées et délégués
du Conseil intercommunal.

Membre du Comité de Direction responsable :


M. Antonio Bilardo

Contact :

Réseau d'Accueil des Toblerones
Rue des Tuillières 1
CH-1196 Gland

info@reseautoblerones.ch

www.reseautoblerones.ch

 +41 22 354 94 40

Sommaire

SYNTHÈSE.....	7
1. ORGANISATION.....	9
2. AVANT-PROPOS DE L'OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES	11
3. INTRODUCTION	13
4. RÉTROSPECTIVE SUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 COMPLET	15
4.1 Résultat opérationnel 2012.....	15
4.2 Eléments financiers fin 2012.....	16
4.3 Évolution des contributions communales pour les écolages depuis 2012	18
5. RÉTROSPECTIVE SUR LES 6 PREMIERS MOIS D'ACTIVITÉ EN 2013.....	20
5.1 L'approbation de l'article 2 des statuts du RAT	20
5.2 Le projet OFISA.....	20
5.3 Le mécanisme financier du RAT	20
5.4 L'affaire Bassins	21
5.5 L'introduction du SI RDU	21
5.6 Le Plan de développement du RAT	21
6. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PLACES.....	22
7. ANALYSE DES HEURES DE FRÉQUENTATION.....	23
7.1 Heures par type d'accueil depuis 2011	23
8. ANALYSE DES ENFANTS DU RAT	24
9. PRIX DES PRESTATIONS 2013.....	25
9.1 Données prévisionnelles pur 2014.....	25
9.2 Accueil Familial de Jour.....	26
9.3 Accueil collectif préscolaire.....	26
9.4 Accueil collectif parascolaire.....	26
10. BUDGET DU RAT 2013	27
10.1 Le budget du compte 711	27
10.2 Les charges de l'administration du RAT par Commune	28
10.3 Les commentaires sur certains postes du budget 711	29
10.4 L'Accueil Familial de jour – 712	29
10.5 Les commentaires sur certains postes du budget 712	30
10.6 Le budget charges informatique.....	30
10.7 Les commentaires sur certains postes du budget 713	30
11. CONCLUSIONS	31
12. ANNEXES	33
13. LISTE DES ABRÉVIATIONS	35



SYNTHÈSE

- Les avantages liés au développement des structures d'accueil extrafamilial de la petite enfance sont multiples et désormais bien connus.
- Ce document donne une vue d'ensemble de la situation économique du RAT à fin juin 2013.
- Il sied de préciser qu'en 2012 la situation financière de toutes les structures s'est achevée sur un résultat positif de CHF 273'388.— (EBIT margin de 2.15%). Aujourd'hui, la situation financière du RAT peut être considérée comme très stable.
- Actuellement, les affaires marchent à une cadence supérieure aux prévisions de 2013.
- Le nombre d'heures a dépassé le million en 2012 et va atteindre 1'246'000 à fin 2014.
- Les charges brutes progressent parallèlement pour dépasser le seuil de 15 millions en 2014.
- La contribution communale moyenne est estimée à 4'624 KCHF soit 35.6% des charges totales nettes.
- S'agissant de nouveaux modèles d'organisation sociale, le besoin en places augmentera ces prochaines années. En prenant en compte l'AFJ, le RAT répond bien à la demande de places.
- 651 places en accueil collectif seront offertes en 214 (plus quelque 600 places en AFJ) ce qui représente une augmentation de ~28% par rapport à 2013.
- De nouvelles places d'accueil seront ouvertes à Gland et à Trélex.
- Le nombre d'enfants accueillis au RAT fin juin 2013 est de 1'323.
- Les prix des prestations ne subiront pas d'augmentation en 2014, s'agissant des charges projetées, le delta à charge des communes au-delà du prix maximal facturé aux parents est également maintenu.
- Les prix parents équivalent à CHF 88.— (UAPE), CHF 120.—(CRÈCHE), CHF 83.50 (AFJ).
- Dans l'ensemble, le budget de l'AFJ pour 2014 reste stable en comparaison avec 2013.
- Le montant à charge des communes pour l'administration du RAT passe à 330KCHF (300KCHF en 2013). CHF 36'957 seront pris dans les réserves du RAT.
- Les charges budgétées par les RAT et liées à l'informatique sont inférieures à 1% du volume brut total et s'élèvent à 102KCHF.
- S'agissant d'une continuité stable, les budgets 711, 712 et 713 n'appellent pas de remarques particulières.
- Ces éléments permettent de conclure que la situation économique du RAT est réjouissante.

1. ORGANISATION

Bureau du Conseil intercommunal du RAT

M. Fargeon Olivier	Président
Mme Meier Eva Verena	Vice-présidente
Mme Vanessa Wicht	Secrétaire

Comité de Direction du RAT

Mme Seematter Violeta	Présidente, administration générale, gestion du personnel
Mme Pasche Danielle	Vice-présidente, accueil collectif
M. Bilardo Antonio	Finances, informatique
M. Bovy Etienne	Accueil Familial de Jour
Mme Girod Christine	Plan de développement, relations inter-réseaux, communication

Administration

M. Baiguini Marco	Secrétaire général
-------------------	--------------------

Commission de Gestion et Finances

Mme Heidi Fuchs	Présidente
M. Mawjee Rasul	Rapporteur
Mme Meier Eva Verena	Membre
Mme Monney Isabelle	Membre
Mme Moeckel Michèle	Membre

2. AVANT-PROPOS DE L'OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

**Analyse et comparaison des coûts d'une crèche
sur la base des comptes pertes et profits**
Rapport de recherche 3/09

Synthèse :

Les avantages liés au développement des structures d'accueil extrafamilial de la petite enfance sont multiples et désormais bien connus : cela va d'une intégration sociale réussie et durable des enfants concernés à la possibilité de mieux équilibrer vie professionnelle et vie familiale pour les parents, en passant par les retombées économiques et financières positives pour les collectivités publiques.

L'augmentation de l'offre de places d'accueil de la petite enfance en Suisse se heurte cependant à la question de leurs coûts. La qualité des prestations des crèches influe évidemment fortement sur ceux-ci. Mais la qualité est d'abord un débat politique. [n.d.l.r. la qualité liée aux cadres de référence et référentiels de compétences]. Nous nous intéressons ici à un autre aspect, celui de l'efficacité économique avec laquelle les prestations sont fournies.

A qualité donnée, les crèches produisent-elles leurs prestations au meilleur coût ? Contribuables et parents ont tout intérêt à ce qu'elles le fassent, or en l'absence d'un véritable marché concurrentiel dans ce domaine, il leur est extrêmement difficile de réunir l'information nécessaire pour en juger. Avec cette analyse, l'OFAS visait à déterminer quels étaient la structure et le niveau des coûts d'une place de crèche qui soient, sinon optimales, du moins acceptables sous l'angle de la bonne gestion d'entreprise. Il s'agissait également de trouver des explications aux différences de coûts parfois importantes qui ont été observées d'une institution à l'autre. Les résultats obtenus après un examen approfondi d'une vingtaine de crèches dans les cantons de Zurich et de Vaud, sont intéressants à plus d'un titre.

Premier constat d'importance, les auteurs n'ont identifié aucun signe manifeste d'absence d'efficacité économique parmi les crèches étudiées. L'analyse des résultats a démontré qu'un seul facteur explique le plus souvent les différences entre les institutions et que ce facteur est souvent lié à un véritable choix stratégique de l'entreprise (par exemple taux d'encadrement élevé ou la localisation dans un quartier du centre-ville).

Deuxièmement, les deux systèmes cantonaux de réglementation, pourtant fort différents, aboutissent à des résultats extrêmement proches en termes d'efficacité économique : les coûts annuels d'une place occupée à 100% sont en moyenne – malgré des différences importantes entre les institutions – de CHF 29'545 dans le canton de Zurich et de CHF 29'485 dans le canton de Vaud.

Ces deux premiers constats ne signifient pas pour autant que les coûts ne peuvent pas être réduits. D'ailleurs, en recourant à un modèle de coûts de référence, **les auteurs estiment qu'il serait possible, en théorie, de réduire en moyenne d'environ 15% les coûts des crèches examinées tout en respectant le cadre légal actuel.** Mais comme ils le font remarquer, l'exploitation de ce potentiel de réduction des coûts est très difficile à réaliser en pratique : il n'est pas aisé par exemple de trouver des locaux taillés sur mesure.

C'est pourquoi, au terme de leur analyse, c'est dans le contenu et la flexibilité des directives que les auteurs situent le principal potentiel de réduction des coûts des places de crèche. L'étude confirme en effet, sans surprise, que le niveau de rentabilité d'une crèche dépend de manière cruciale du taux d'occupation. Or, celui-ci peut être particulièrement sensible aux directives cantonales, non seulement concernant le personnel d'encadrement, mais aussi s'agissant de la taille maximale des groupes et de la structure par âge dans les groupes. Si ces directives sont trop rigides, le rapport conclut qu'elles peuvent nuire à l'efficacité économique d'une crèche, quelle que soit par ailleurs la « philosophie éducative » de la petite enfance prévalant dans le canton concerné.

Pour l'OFAS, les résultats de cette étude indiquent que les ressources financières investies dans l'accueil extrafamilial de la petite enfance sont bien gérées au sein même des crèches dans le cadre des directives en vigueur. Il n'y a pas de gaspillage perceptible à ce niveau et c'est très réjouissant par rapport aux investissements actuels et à venir dans ce secteur.

Certes, le besoin d'édicter des directives sur la qualité des prestations fait sens et ce principe n'est pas remis en cause. Gérer une crèche de manière efficace exige cependant un environnement suffisamment flexible. **C'est pourquoi il faudrait octroyer aux directions des crèches le plus possible de liberté d'entreprise** [n.d.l.r... avec une responsabilité pertes et profits]. L'étude a montré que les crèches examinées utilisaient à bon escient leur marge de manœuvre et géraient leurs ressources de manière efficiente du point de vue économique. Il n'est donc ni nécessaire ni souhaitable de leur imposer trop de restrictions.

source :

Département fédéral de l'intérieur :

**Analyse et comparaison des coûts d'une crèche
sur la base d'un compte pertes et profits**

Rapport de recherche 3/09

Auteurs:

Marcel Hölterhoff, Marc Biedermann, Denise Laufer, Markus Matuschke

Prognos AG Henric Petri-Str. 9

CH-4010 Basel

Tel. +41 (0) 61 32 73 200 / Fax +41 (0) 61 32 73 300 E-mail: info@prognos.com

Internet: <http://www.prognos.com>

3. INTRODUCTION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Avec cet avant-propos qui se veut comme une introduction stimulant la réflexion par rapport aux coûts générés par une crèche par exemple, le Comité de Direction du Réseau d'Accueil des Toblerones (ci-après RAT) soumet à votre approbation le budget de fonctionnement du RAT pour l'année 2014.

Comme par le passé, s'agissant de mécanismes de financement différents, le budget du RAT 2014 est conçu, de par le statut différent de l'administration du RAT, de la structure de coordination de l'accueil familial de jour et de la gestion administrative de l'inter-réseau, comme la juxtaposition de trois comptes affectés, soit

- le compte 711 relatif aux charges de l'administration du RAT
- le compte 712 relatif aux charges de l'Accueil Familial de Jour
- le compte 713 relatif aux charges de l'accord « Inter-réseaux »

Le budget du RAT ne concerne pas les charges des structures d'accueil collectives pré- et parascolaires du RAT. Au demeurant, lesdites étant organisées en fondations ou associations, elles produisent leurs propres budgets conformes au plan comptable unifié qui sont d'ailleurs soumis au RAT.

Les montants reflétés dans le récapitulatif des charges prévisionnelles pour l'année 2014 à la fin de ce document (voir annexes) intègre les éléments financiers des structures et donnent une vision globale des charges occasionnées par l'accueil de jour des enfants dans le périmètre de notre réseau.

Afin de donner à votre autorité une vue d'ensemble de la situation économique du RAT à fin juin 2013, le présent document est structuré en 4 chapitres, notamment :

- **rétrospective sur l'exercice financier 2012 complet**
- **rétrospective sur les premiers 6 mois d'activité en 2013**
- **prix des prestations pour 2014**
- **budget du RAT 2014**

4. RÉTROSPECTIVE SUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 COMPLET

4.1 Résultat opérationnel 2012

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 17 avril 2013 à St-George, le CoDir du RAT avait présenté les comptes pour l'année 2012. En synthèse, l'année financière s'était achevée comme suit (montants en CHF) :

Résultat 2012 :

compte	budget	charges	produits	différence
711 – RAT	300'000	289'348	300'857	11'509
712 – AFJ	4'526'620	4'428'650	4'432'840	4'190
713 – inter-réseaux	182'242	365'201	365'201	-

Bilan :

capital	2012	2011	2010	2009
RAT	18'296	6'786	2'266	17'679
AFJ	5'931	1'741	20'953	-
inter-réseaux	-	-	-	-

Patrimoine :

Fonds de réserve	2012	2011	2010
RAT	282'958	112'743	-
AFJ	242'740	251'292	256'292
inter-réseaux	-	-	-
total	525'698	364'035	256'292

Après le bouclement des comptes des structures d'accueil au premier trimestre 2013, d'une part, et l'équilibrage des comptes des structures d'accueil par le RAT, d'autre part, le CoDir a aujourd'hui l'avantage de communiquer ci-après à votre autorité quelques informations supplémentaires concernant la situation financière globale en fin 2012 du réseau RAT, qui dans son ensemble peut être considérée comme très stable. Les éléments présentés en page 16 englobent les éléments financiers des structures d'accueil du RAT à fin 2012.

4.2 Eléments financiers fin 2012

	2012					IPY	var.	2011
	UAPE	CRÈCHE	AFJ	TOTAL				
TOTAL CHARGES	2'859'203	5'174'938	4'428'650	12'462'792	1.22		10'208'695	
TOTAL PRODUITS	3'008'351	5'294'988	4'432'840	12'736'180	1.22		10'421'425	
Résultat EBIT	149'148	120'049	4'190	273'388	1.29		212'729	
EBIT MARGIN	4.96%	2.27%	0.09%	2.15%				
Participations communales	1'166'766	1'587'944	1'239'779	3'994'490	1.75		2'284'550	
BUDGET 2012	913'500	1'345'000	1'221'660	3'480'160		1.15		
Subventions FAJE - TOTAL	247'293	639'608	256'799	1'143'700	0.99		1'160'983	
Capital des structures	99'402	303'338	5'931	408'671				
Réserves des structures	437'370	444'911	242'740	1'125'021				
Excédent de charges 2012	1'017'618	1'467'895	1'235'588	3'721'102	1.75		2'129'876	
Contribution communale en %	44.67%	35.01%	29.72%	35.29%				
Déficit horaire par type d'accueil	4.78	4.17	2.61					
HEURES	212'819	351'865	474'027	1'038'711	1.12		928'880	

COÛT réel prestation jour	108.24	158.03	93.34				
PRIX MOYEN JOUR hypothétique	100.38	128.87	88.01				
Prix fixé aux parents	88.00	120.00	81.50				
Prix fixé aux communes	115.00	135.00	87.00				

montants en CHF

Pour la bonne compréhension des informations précitées et de la situation, voici les faits pertinents :

- le nombre d'heures a évolué de 12%
- l'EBIT est de CHF 273'388.-- ; ce montant sera partiellement ajouté au patrimoine du RAT (CHF 155'000.--)
- s'agissant de la marge EBIT, elle est de 2.15%
- les charges et les produits ont progressé parallèlement de 22%
- les participations communales ont progressé de 75% et passé de 2'284KCHF à 3'994KCHF ; les éléments suivants expliquent la déviation, soit notamment :
 - l'impact de la politique tarifaire « plus sociale » introduite en mai 2011
 - l'augmentation du prix des prestations entre 2011 et 2012 (voir également tableau en page 28)
 - la stagnation de la subvention de la FAJE (index 0.99) qui n'a pas suivi l'évolution des charges
- la déviation par rapport au budget 2012 était de 15%
- il y a lieu de constater que les finances des structures d'accueil du RAT sont bonnes
- la contribution moyenne des communes du RAT aux prestations d'accueil s'élève à 35.29%

4.3 Évolution des contributions communales pour les écolages depuis 2012

	contribution des communes pour les « écolages »			
	comptes	budget	estimation budget 2013	budget
	2012	2013	2013	2014
Arzier	295'339.00	319'682.46	263'589.05	287'409.54
Bassins	48'185.35	50'389.99	36'514.16	
Begnins	161'400.10	167'554.45	153'060.25	169'008.27
Burtigny	44'839.40	33'744.79	51'732.39	56'575.29
Coinsins	13'994.10	9'245.41	17'552.85	18'735.01
Duillier	29'256.65	28'497.10	37'187.86	41'698.53
Genolier	59'003.45	45'670.74	86'825.24	96'121.07
Givrins	15'022.35	7'233.64	32'359.61	34'052.66
Gland	2'151'157.40	2'149'979.96	2'302'681.34	2'692'044.49
Longirod	15'936.40	12'059.51	20'516.30	21'808.50
Marchissy	25'063.90	23'395.60	26'122.04	28'216.26
Prangins	548'460.35	570'824.99	512'036.33	536'502.15
St-Cergue	305'014.30	285'126.70	348'580.65	394'969.93
St-George	14'465.70	12'798.71	14'008.79	29'053.76
Trélex	36'339.15	27'669.59	61'583.61	85'640.00
Vich	98'694.65	78'665.27	123'921.38	137'113.48
Total	3'862'172.25	3'822'538.91	4'088'271.83	4'628'948.92
heures	1'038'711	1'078'231	1'128'283	1'246'000

voir annexe

Les prévisions budgétaires présentées à votre autorité sont essentiellement basées sur des hypothèses financières; un travail complexe est effectué pour établir de façon pertinente, réaliste et équitable les charges, les frais réels de garde des enfants, les recettes respectives ainsi que la participation des Communes membres.

La difficulté du processus de budgétisation provient du fait que la « consommation d'accueil » en termes de nombre d'enfants, d'une part, et des heures fréquentées, d'autre part, peuvent évoluer en tout temps. En outre, la « qualité financière » des parents d'enfants inscrits dans nos structures d'accueil impacte directement sur les contributions communales.

En ce qui concerne le calcul de la contribution communale, il convient toutefois de constater que la manière de procéder, notamment

- l'extrapolation linéaire des données du passé pour les projections futures
- la prise en compte d'éléments pas tout-à-fait maîtrisables,

ne donne pas satisfaction, en tout cas pas au vu du volume traité. Les auteurs de ce document sont d'avis que même si à l'avenir les budgets devraient être plus précis, il sera difficile de tenir compte de la qualité financière des parents. Un budget pour les Communes basé sur le nombre d'heures de fréquentation uniquement faciliterait largement la tâche, d'une part, et serait fort probablement plus juste, d'autre part.

Ceci dit, il sied de préciser que pour 2014 les éléments budgétaires s'appuient sur les comptes 2012, sur les résultats d'exploitation du premier semestre 2013 et sur l'évolution du nombre de places prévues pour la prochaine année.

L'on peut en conclusion constater que pour 2013, les affaires marchent à une cadence supérieure aux prévisions et que pour 2014 le budget progresse de façon considérable, essentiellement à cause de l'augmentation des places offertes, le prix des prestations pour les parents et pour les Communes demeurant inchangé.

5. RÉTROSPECTIVE SUR LES 6 PREMIERS MOIS D'ACTIVITÉ EN 2013

5.1 L'approbation de l'article 2 des statuts du RAT

Le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 12 juin 2013, la modification des statuts précités. Les communes du RAT, constituant l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants au sens des articles 112 et 128 de la LC, confient au Comité de Direction, la compétence d'autorisation et de surveillance de l'Accueil Familial de Jour, au sens de l'article 6 alinéa 3 - 1ère phase de la LAJE.

5.2 Le projet OFISA

Le Comité de Direction du RAT avait, par le passé, sollicité la société OFISA afin qu'un logiciel de gestion financière et des salaires soit mis en place au RAT. En effet, l'exportation des données relatives aux factures et salaires extraites du KIBE ainsi que la gestion des débiteurs dans ledit logiciel ne correspondaient plus aux critères d'efficience en matière de comptabilité préconisés par le RAT, vu le volume d'affaires et le manque de compétences en matière de comptabilité du KIBE. S'agissant de consolidation des comptes des structures, ce nouvel outil (GEFI) permet d'obtenir une vision globale des finances du RAT. GEFI ayant été implémenté en fin 2012 au sein du RAT, certaines structures sont aujourd'hui opérationnelles et autonomes sur le nouveau système de gestion, notamment

- l'Accueil Familial de Jour
- les Centres de Vie Infantile La Ruche
- le groupement des structures d'accueil de l'AISGE (Arzier, St.-Cergue, Trélex)

Ceci représente environ 70% du volume d'affaires du RAT. En outre, la comptabilité de la Fourmière a été reprise dès juillet 2013.

S'agissant des structures d'accueil **du Colibri et des Colinets**, elles intégreront GEFI au **1^{er} janvier 2014**.

5.3 Le mécanisme financier du RAT

Dans le cadre des rencontres avec les Municipalités, tel que déjà communiqué préalablement, le Comité de Direction du RAT a l'avantage de convier le Syndic et le Conseiller Municipal ou la Conseillère Municipale en charge de la petite enfance de chaque Commune, à un échange qui se tiendra le jeudi 21 novembre 2013 à 20h00 à la salle de La Tour à Trélex (bâtiment administratif).

Le thème à l'ordre du jour de cette rencontre portera sur le mécanisme financier du RAT. En effet, s'agissant du mécanisme financier actuel qui veut que les Communes prennent en charge l'écart entre le prix coûtant de la prestation et la pension payée par les parents par rapport à leur capacité financière, le CoDir du RAT a étudié de nouveaux théorèmes. L'objectif de cette séance sera de partager les conclusions de notre analyse et d'engendrer une discussion.

5.4 L'affaire Bassins

S'agissant d'un statut « hors-réseau » dès le 1^{er} janvier 2014 de cette Commune, les parents habitant à Bassins ne pourront plus bénéficier des avantages liés à la politique tarifaire du RAT, d'une part, et de la priorité d'accès aux places des structures d'accueil du RAT, d'autre part. En conséquence, les contrats pour l'accueil de jour des enfants résidant à Bassins ont été résiliés avec effet au 31 décembre 2013. Toutefois, les parents auront la possibilité de conclure un nouveau contrat avec la structure d'accueil, sous réserve des priorités d'accès. Aucun accord n'ayant aujourd'hui été signé avec la Commune de Bassins, les prestations seront facturées aux parents au prix coûtant, sans subventionnement.

5.5 L'introduction du SI RDU

Le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 26 juin dernier, de retarder au 1^{er} août 2015 l'entrée en vigueur du dispositif RDU (revenu déterminant unifié) pour la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Cette décision a été prise après que la faîtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (FRAV) a informé le Département des infrastructures et des ressources humaines, en charge du dossier de l'accueil de jour, que près de la moitié des réseaux d'accueil estiment qu'ils ne seront pas prêts pour l'introduction du RDU en 2014, compte tenu des difficultés pratiques et techniques. Cette entrée en vigueur au 1^{er} août 2015 devrait permettre aux réseaux de disposer du temps nécessaire pour procéder aux tests et simulations indispensables pour évaluer les conséquences organisationnelles et financières de l'introduction du RDU. Après une première évaluation, le RAT conclut que l'introduction du SI RDU aura des répercussions sur les charges de l'administration pour 2015, s'agissant de l'engagement d'une personne supplémentaire pour gérer l'application pour l'ensemble du réseau.

5.6 Le Plan de développement du RAT

Le préavis 05/2013 relatif au plan de développement du RAT, qui sera soumis à votre autorité en même temps que le budget 2014, illustre les intentions du CoDir quant à l'évolution qualitative et quantitative des places dans notre réseau pour la période de 2014 à 2018.

En synthèse, l'on peut constater que s'agissant de nouveaux modèles d'organisation sociale, le besoin en places augmentera ces prochaines années. Au demeurant, selon les propositions du Conseil d'Etat, le taux de couverture moyen de 20% devrait augmenter ces prochaines années pour atteindre le 25% dès 2018. Il résulte en outre des considérants qu'aujourd'hui le RAT répond bien à la demande de places en accueil de jour des enfants, surtout grâce au dispositif de l'accueil familial de jour mis en place dans le réseau. Cela étant, le Comité de Direction est convaincu que le défi majeur résidera dans l'augmentation structurée des places, d'une part, et dans la maîtrise des coûts ainsi que dans l'évolution positive des relations avec les Communes membres, d'autre part.

6. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PLACES

Accueil préscolaire	Commune	2012	2013	2014	2015
Le Relais des Mômes (8 sem à 4 ans)	Arzier	22	22	22	22
Les Colinets (8 sem à 4 ans)	Begnins	22	22	22	22
Le Nid'Abeilles (8 sem à 2 1/2 ans)	Gland	10	15	15	15
Les P'tites Pattes (8 sem à 2 1/2 ans)	Gland	15	21	21	21
Le Pas'Sage (2 1/2 ans à 4 ans)	Gland	30	30	30	30
Le Colibri (1 1/2 ans à 4 ans)	Gland	44	44	44	34
Tetris	Gland				22
Eikenott (8 sem à 4 ans)	Gland			44	44
Les Petits Ecureuils (8 sem à 4 ans)	St-Cergue	22	22	22	22
Do Ré Mi'el	Vich	22	27	27	27
Little Green House (projet)	Gland			7	7
Trélex « bâtiment de l'enfance »	Trélex			22	22
Intégration de structure (projet)				22	22
Total places Préscolaire		187	203	298	310
Accueil parascolaire	Commune		2013	2014	2015
La Fourmilière (4 à 10 ans)	Prangins	90	90	90	60
La Dôle - Perrerets (4 à 10 ans)	Gland	60	80	80	90
L'Entre'Act - Mauverney (4 à 10 ans)	Gland	36	60	72	72
Le Relais des Mômes (4 à 10 ans)	Arzier	48	48	48	48
Trélex « bâtiment de l'enfance »	Trélex			36	36
Les Petits Ecureuils	St-Cergue	12	12	12	12
La Cour des Copons	Givrins		12	12	12
Total parascolaire		246	302	350	330
Total de l'offre (places) dans le réseau		433	505	651	643

7. ANALYSE DES HEURES DE FRÉQUENTATION

7.1 Heures par type d'accueil depuis 2011

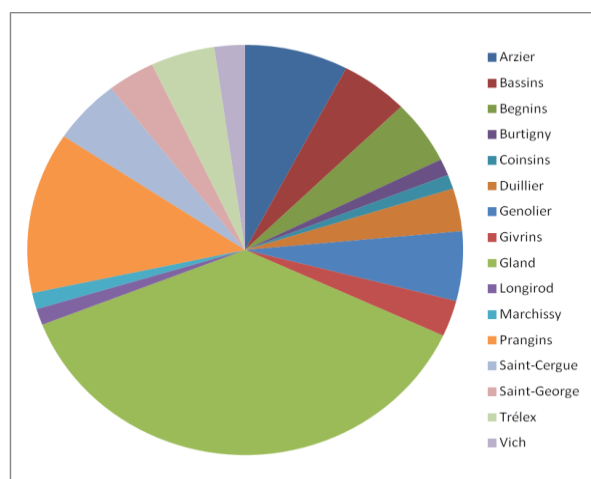
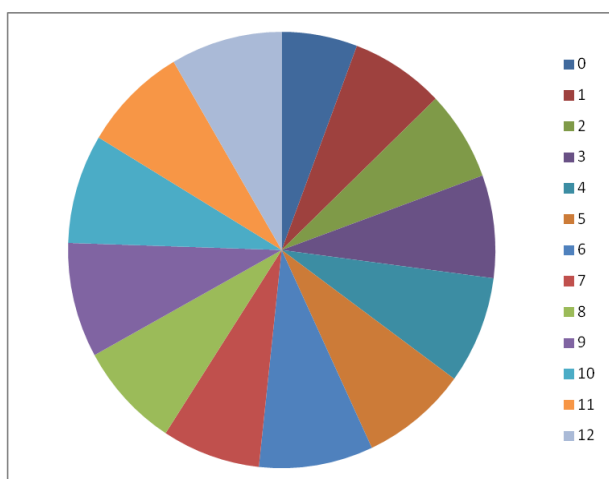
	2011	2012	PYI	prévision 2013	budget 2014	PYI
AFJ	466'148	474'027	1.02	490'000	490'000	1.00
Collectif préscolaire	298'142	351'865	1.18	387'900	472'000	1.22
Collectif parascolaire	164'590	212'818	1.29	250'383	284'000	1.13
Total des heures	928'880	1'038'710	1.12	1'128'283	1'246'000	1.10

L'analyse appelle les remarques suivantes :

- le nombre d'heures entre 2011 et 2012 a augmenté de 12% pour atteindre 1'038'710 heures
- il y a lieu de constater qu'une forte progression (~90'000 heures) intervient en 2013; cette augmentation est due, notamment
 - à une augmentation sensible d'heures à « La Dôle (24%) », « L'Entr'Acte (26%)» suite à l'augmentation des places à partir de août 2013
 - à l'évolution des heures de la nouvelle structure d'accueil Do Ré Mi'el
 - à la restructuration des nursery/garderies des CVE la RUCHE à partir d'août 2013
 - à l'évolution réjouissante des structures de l'AISGE (Les Petits Ecureuils, La Cour des Copons)
- 2014 verra une augmentation des places de quelque 28%. Cette évolution est due aux places ouvertes en août 2013 ainsi qu'aux nouvelles places prévues à Eikenott (Gland) et à Trélex (« bâtiment de l'enfance » dès août 2014).

8. ANALYSE DES ENFANTS DU RAT

Population résidante permanente et enfants par âge et par commune, 31.12.2012														total	total
														population	enfants
âge	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Arzier	20	21	23	18	35	31	32	32	35	38	25	32	39	2'349	381
Bassins	7	10	17	13	14	18	26	22	20	32	28	20	23	1'251	250
Begnins	8	23	16	22	20	21	22	18	18	29	17	20	17	1'607	251
Burtigny	6	9	5	4	3	6	4	5	3	4	6	5	5	355	65
Coinsins	3	2	2	4	0	6	5	6	5	4	6	9	4	394	56
Duillier	8	13	9	13	9	14	13	12	16	13	15	13	20	1'019	168
Genolier	14	17	16	24	21	15	31	16	30	17	25	18	29	1'808	273
Givrins	10	7	13	10	8	11	17	9	15	9	14	5	14	917	142
Gland	135	152	129	156	156	143	141	122	128	150	146	139	153	11'605	1'850
Longirod	4	6	3	5	8	7	3	8	3	4	4	5	4	416	64
Marchissy	0	3	4	6	5	7	5	6	5	6	4	8	5	445	64
Prangins	28	42	37	48	53	53	66	57	55	51	46	50	48	3'881	634
Saint-Cergue	20	14	25	13	19	18	21	20	16	20	25	24	19	2'147	254
Saint-George	7	9	10	18	17	19	19	13	15	11	9	17	11	945	175
Trélex	10	12	11	14	19	20	17	15	19	30	23	24	22	1'355	236
Vich	5	12	11	11	10	10	8	9	8	6	10	6	7	743	113
	285	352	331	379	397	399	430	370	391	424	403	395	420	31'237	4'976



9. PRIX DES PRESTATIONS 2013

9.1 Données prévisionnelles pur 2014

	REMARQUE	PARA-SCOLAIRE	PRÉ-SCOLAIRE	AFJ	TOTAL CHARGES
Total des charges des structures (par type d'accueil) sans l'administration du RAT et l'inter-réseaux	*1	3'792'768	6'896'482	4'544'665	15'233'915
Total charges nettes liées à l'accueil après déduction FAJE	*2	3'330'331	5'939'784	4'303'665	13'573'780
Total charges nettes liées à l'accueil après déduction « hors réseau »		3'186'571	5'683'382	4'117'889	12'987'842
Excédent de charges 2014 budgété (participation des Communes)	*3	1'327'905	2'003'937	1'292'013	4'623'855
Excédent de charges budgété 2014 en % à la charge des Communes membres	*4	41.67%	35.26%	31.38%	35.60%
Nombre d'heures par type d'accueil		284'000	472'000	490'000	1'246'000
Nombre d'heures à charge des communes du RAT					1'192'214

- 1) Charges totales prévisionnelles pour 2014 liées à la garde des enfants.
- 2) Charges nettes après déduction de la subvention FAJE concernant la garde des enfants (ces chiffres ne tiennent compte ni des charges de l'administration du RAT ni des charges liées aux accords inter-réseaux).
- 3) Les montants reflètent les montants à charge des Communes par type d'accueil.
- 4) Participation communale moyenne exprimée en %. L'objectif de la politique tarifaire est de respecter une répartition de 40 : 60 (+/- 5%) entre les contributions communales et la participation des parents. Le calcul se fait à partir des charges nettes liées à l'accueil des enfants après déduction de la subvention FAJE.

Voici donc les prix des prestations pour 2014 :

Les prix des prestations ne subiront pas de changement pour l'année prochaine ; s'agissant des charges projetées, le delta à charges des communes au-delà du prix maximal facturé aux parents est également maintenu.

9.2 Accueil Familial de Jour

Année	2014	2013	2012	2011
Prix parents	83.50	83.50	81.50	78.50
Prix commune	89.—	89.—	87.—	78.50
Delta à charge des communes	5.50	5.50	5.50	-
Total heures	490'000	490'000 estimation	474'027	466'148

9.3 Accueil collectif préscolaire

Année	2014	2013	2012	2011
Prix parents	120.—	120.—	120.—	117.—
Prix commune	130.—	130.—	135.—	117.—
Delta à charge des communes	10.—	10.—	15.—	--
Total heures	472'000	387'900 estimation	351'865	298'142

9.4 Accueil collectif parascolaire

Année	2014	2013	2012	2011
Prix parents	88.—	88.—	88.—	88.—
Prix commune	110.—	110.—	115.—	117.—
Delta à charge des communes	22.—	22.—	27.—	29.—
Total heures	284'000	250'383 estimation	212'819	164'590

10. BUDGET DU RAT 2013

L'établissement du budget 2014 sur le nouveau système de gestion GEFI a demandé des adaptations mineures du plan comptable. Les postes liés à l'informatique ont été déclinés en différents sous-postes afin d'améliorer la transparence des charges occasionnées.

L'extraction (automatique) du budget de GEFI permet d'illustrer les données des comptes 2012, du budget 2013 ainsi que du budget 2014. L'écart signifié est la différence mathématique entre le budget 2013 et le budget 2014. Un écart négatif notifie une augmentation des charges 2014 par rapport à 2013. Il aurait été souhaitable d'améliorer la lisibilité, toutefois s'agissant d'une première expérience faite avec GEFI, ceci n'a pas pu être corrigé.

BUD325S / WIN / 27.08.13 14:10 / Page : 1

Budget			Engagés	Non
Comptes 12.2012	Budget 12.2013	Budget 12.2014	Transitoires	Non
			Ecart	%
289,348.25	360,426.00	366,957.00	6,531.00-	1.81-
221,481.65	231,586.00	230,726.00	860.00	.37
37,755.55	25,000.00	17,500.00	7,500.00	30.00
31,080.00				
6,675.55	10,000.00	5,000.00	5,000.00	50.00
	15,000.00	12,500.00	2,500.00	16.67

10.1 Le budget du compte 711

Le compte 711 représente les charges relatives à l'administration du RAT.

La lecture des différents postes permet d'apprécier que les charges liées à l'administration restent stables par rapport à 2013. Toutefois, la contribution des Communes va augmenter de CHF 30'000.— s'agissant d'une réduction du montant libéré des réserves du RAT. Au demeurant, le fait que la Commune de Bassins quitte le RAT en fin 2013 aura également des répercussions sur les charges de chaque Commune membre du RAT.

Année	Budget	Charges par commune	Réserves du RAT
2013	360'426.--	300'000.--	60'426.--
2014	366'957.--	330'000.--	36'957.--

10.2 Les charges de l'administration du RAT par Commune

Administration du RAT 2014				
Communes du périmètre RAT	charges par commune 2012	charges par commune 2013	Habitants au 31.12.2012	charges par commune 2014
Arzier	21'615	22'025	2'349	25'851
Bassins	11'041	11'607	-	-
Begnins	15'929	15'976	1'607	17'685
Burtigny	3'281	3'312	355	3'907
Coinsins	3'807	3'860	394	4'336
Duillier	10'184	10'052	1'019	11'214
Genolier	17'555	18'021	1'808	19'897
Givrins	8'996	8'785	917	10'092
Gland	112'612	111'591	11'605	127'715
Longirod	4'119	4'100	416	4'578
Marchissy	4'050	3'916	445	4'897
Prangins	37'378	36'618	3'881	42'711
St-Cergue	19'814	20'162	2'147	23'628
St-George	9'172	9'121	945	10'400
Trelex	13'144	13'432	1'355	14'912
Vich	7'303	7'422	743	8'177
Totaux	300'000.00	300'000.00	29'986	330'000.00
charge par habitant	9.74	9.60		11.01
Charge annuelle à répartir:				330'000.00
Montant libéré des réserves du RAT		60'426		36'957
* estimation, les montants seront adaptés proportionnellement au nombre d'habitants au 31.12.2013				

10.3 Les commentaires sur certains postes du budget 711

Budget 711	
poste :	
31	Les charges liées au personnel restent stables
310.2	Légère adaptation des salaires administratifs, notamment de la comptable et du Secrétaire général
322.1	S'agissant de la mise en place du RDU en 2015 et par conséquent de l'élaboration d'une nouvelle politique tarifaire, un montant de CHF 25'000.-- a été porté au budget pour les activités liées à ces activités. Le montant budgété en 2013 ne sera pas utilisé.
323.1	Le budget « informatique » illustre toutes les charges
323.2	OFISA, ce poste prévoit les charges liées à l'introduction de GEFI dans 2 nouvelles structures en 2014

10.4 L'Accueil Familial de jour – 712

Le budget 712 illustre les charges liées à l'Accueil Familial de Jour. L'AFJ du RAT demeure aujourd'hui l'une des structures en milieu familial des plus importantes du Canton. Le nombre d'heures de garde reste stable. La lecture des différents postes permet d'apprécier que les charges liées à l'administration restent également stables par rapport à 2013.

évolution des heures de garde								
Année	2010	2011	2012	2013	diff./mois 2012/2013	cumulé 2012	cumulé 2013	différence an passé
Janvier	35'058.70	37'757.05	35'999.06	39'243.70	3'244.64	35'999.06	39'243.70	3'244.64
Février	35'793.98	37'639.28	39'752.86	39'760.45	7.59	75'751.92	79'004.15	3'252.23
Mars	37'078.38	39'171.98	39'308.35	41'347.01	2'038.66	115'060.27	120'351.16	5'290.89
Avril	37'930.06	38'742.74	40'530.51	42'147.20	1'616.69	155'590.78	162'498.36	6'907.58
Mai	38'087.87	40'477.11	41'357.62	44'400.04	3'042.42	196'948.40	206'898.40	9'950.00
Jun	38'169.54	40'430.94	40'622.53	42'671.01	2'048.48	237'570.93	249'569.41	11'998.48
Juillet	36'685.23	38'850.58	40'310.48	41'228.19	917.71	277'881.41	290'797.60	12'916.19
Août								
Septembre								
Octobre								
Novembre								
Décembre								
Total	446'135.26	466'148.41	474'027.17	490'000				
prévision				490'000				

10.5 Les commentaires sur certains postes du budget 712

	Budget 712
Poste :	
3	Les charges prévisionnelles restent plus ou moins identiques à 2013
310.3	Les charges liées aux accueillantes évoluent légèrement du fait que pour 2013 un total de 480'000 avaient été budgétées. Pour 2014 le total d'heures prévues est de 490'000 heures.
311.31	Le nombre de repas et les charges y relatives progressent encore pour 2014. Les charges ont été estimées par rapport à la dépense réelle de 2013.
321.113	Un montant de CHF 20'000.— a été prévu à ce poste. Il concerne essentiellement les honoraires liés au litige avec notre ancienne collaboratrice Mme C. Par rapport du Tribunal Cantonal de Droit Administratif et Public à la municipalité de Gland, il est précisé que la décision rendue le 12 janvier 2012 est annulée, le recours est admis et l'autorisation d'accueil doit être rendue à Mme C. La procédure civile étant encore en cours, des charges nous seront probablement imputées en 2014.
323.1	voir budget informatique
323.2	voir budget informatique

10.6 Le budget charges informatique

Les charges liées à l'informatique sont détaillées dans l'annexe au présent document. Les montants sont intégrés dans les budgets respectifs, notamment les budgets 711, 712 et 713.

10.7 Les commentaires sur certains postes du budget 713

Le budget 713 illustre les charges liées aux accords inter-réseaux. En effet, un accord de collaboration est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 entre le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT), le Réseau d'Accueil de Jour de Enfants de Terre-Sainte (AJET), le Réseau d'Accueil de la région de Morges-Aubonne (AJEMA), le Réseau d'Accueil de Rolle et environs (AJERE) et le Réseau de Nyon.

S'agissant de l'équilibrage entre les charges, d'une part, et les recettes, d'autre part, la lecture des différents postes n'appelle pas de remarques particulières.

11. CONCLUSIONS

Les avantages liés au développement des structures d'accueil extrafamilial sont multiples. Toutefois, l'augmentation de l'offre de places d'accueil se heurte à la question des coûts, ce qui est inéluctable. Par les éléments présentés dans ce dossier, l'on peut constater que l'efficacité économique des prestations fournies au RAT est sous contrôle et que les résultats mis en évidence sont stables.

Fondé sur ce qui précède, le Comité Directeur propose au Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu - le préavis du Réseau d'Accueil des Toblerones 4/2013 relatif au budget de fonctionnement du RAT pour 2014 ;
- ouï - le rapport de la commission de gestion et finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'approuver le budget de fonctionnement du RAT pour 2014;

Approuvé lors de la séance du Comité Directeur du 29 août 2013

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente:

Le Secrétaire général :

Violeta Seematter

Marco Baiguini

Personne responsable : M. Antonio Bilardo, Membre du Comité Directeur responsable des finances

Fait à Gland, le 29 août 2013

12. ANNEXES

- Répartition des charges par commune 2014
- Budget informatique 2014
- Récapitulatif des charges prévisionnelles pour 2014
- Budget 711
- Budget 712
- Budget 713

13. LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFJ	Accueil familial de jour
AJEMA	Association pour l'accueil de jour des enfants de Morges-Aubonne
AJERE	Association pour l'accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJET	Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AMF	Accueillante en milieu familial (anciennement maman de jour)
Prix coûtant	Prix de revient net de la prestation
Prix de revient moyen	Moyenne des prix coûtants des structures d'accueil du RAT
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
GA	Garderie (enfants de 27 mois jusqu'à l'école enfantine)
Hors-réseaux	Familles domiciliées hors du périmètre du Réseau d'Accueil des Toblerones et des Réseaux conventionnés
Inter-réseaux	Un accord de collaboration entre le RAT, le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte (AJET), la région de Morges-Aubonne (AJEMA), Rolle et environs (AJERE) et le Réseau de Nyon est entré en vigueur le 1er janvier 2011
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
NU	Nursery (enfants de 3 à 26 mois)
OAJE	Office de l'Accueil de Jour des Enfants
RAT	Réseau d'Accueil des Toblerones
Réseaux conventionnés	voir Inter-réseaux
Si-RDU	Service d'Information du Revenu Déterminant Unifié
Tarif maximum	Prix maximum de la prestation fixé par le Réseau d'Accueil des Toblerones, en fonction de la politique tarifaire en cours
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers